



DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
prise par délégation du conseil
de Ploërmel Communauté

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre, à 18H00, les membres du bureau de Ploërmel Communauté se sont réunis à l'hôtel communautaire sous la présidence de Monsieur Christophe LAUNAY, sur convocation en date du 22 septembre 2026 qui leur a été adressée le jour même par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Membres du bureau présents :

Ronan COIGNARD ; Sophie COUTANT ; Kevin ARGENTIN ; Marie-Noëlle AMIOT ; Fanny LARMET ; Fabienne BRIERO ; Michel PICHARD ; Christophe LAUNAY ; Stéphane JAN ; Charles-Édouard FICHET ; Yannick LE BORGNE ; Florence PRUNET.

Membres du bureau absents ayant donné pouvoir :

Hania RENAUDIE donne pouvoir à Yannick LE BORGNE ; Jean-Charles SENTIER donne pouvoir à Kevin ARGENTIN.

Kevin ARGENTIN est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres du bureau :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Quorum : le quorum est atteint et le bureau peut valablement délibérer.

OBJET : N°BC-104/2026 – SPORT – TRAIL DU LAC 2027 – CONVENTION TYPE DE PASSAGE SUR DES PARCELLES PRIVÉES.

Rapporteur : Fanny LARMET

Vu la délibération du conseil communautaire N°CC-081/2026 du 29 avril 2026 déléguant au bureau un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes et notamment la possibilité « d'autoriser la signature de toutes conventions, partenariats conclus avec des tiers et utiles à la mise en œuvre des compétences de la communauté de communes et leurs avenants »,

Dans le cadre de la promotion de ses atouts naturels, Ploërmel Communauté organise chaque année au mois de mai le festival Brocéliande Sport Nature, qui propose sur une dizaine de jours une diversité d'événements sportifs de pleine nature.

Parmi les temps forts de ce festival figure le Trail du Lac qui rassemble plus de 1 000 coureurs répartis sur 4 parcours distincts. Ces parcours empruntent, à près de 80 % des propriétés privées, ce qui nécessite la signature d'une convention de passage avec chaque propriétaire.

Chaque convention est conclue pour une durée de 3 ans correspondant à la périodicité de renouvellement et de modification des parcours.

Vu le projet de convention type annexé à la présente,

Vu l'avis favorable de la commission « sport » du 15 septembre 2026,

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants** : 14

. **Pour** : 14

. **Contre** : 0

. **Abstention** : 0

. **Suffrages exprimés** : 14

. **Majorité absolue** : 8

➤ Compte tenu de ces éléments,

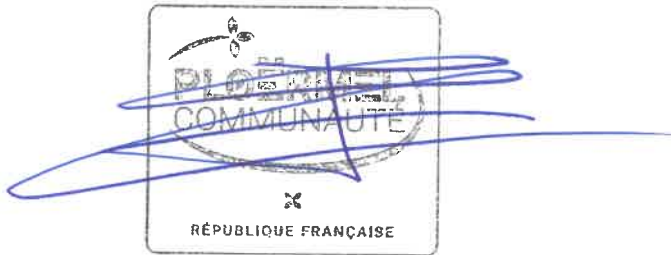
Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le président, ou la vice-présidente déléguée, à signer une convention de passage avec chaque propriétaire concerné ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le président, ou à la vice-présidente déléguée, pour effectuer toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Christophe LAUNAY

Le secrétaire de séance,
Kévin ARGENTIN



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'K. Argentin', is written next to the stamp.